



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de rénovation du Parc de la Hotoie à Amiens













Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 22 mai 2026 à 17h00

Modification article 6-3 “visites sur site”

Ville d'Amiens
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de rénovation du Parc de la Hotoie à Amiens
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique.....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes.....	10
6.3 - Visites sur site.....	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	22
9 - Renseignements complémentaires	22
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	22
9.2 - Procédures de recours.....	23
9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)	24

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de rénovation du Parc de la Hotoie à Amiens

Lieu(x) d'exécution :

Parc de la Hotoie y compris les voies qui le traversent ou le longent à savoir : av. S. Allende, av. Louis Blanc, allée du Bassin, Rue Jean-Jaurès, allée du Bicêtre, allée du Tivoli, allée du Franc-Marché, allée du Zoo, rue du Bâtonnier Mahiu.
80000 Amiens

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Les marchés à tranches seront conclus en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Travaux de démolition d'ouvrages d'art, voirie, réseaux divers
02	Travaux d'éclairage, basse tension et SLT
03	Travaux d'aménagement paysagers et ludiques
04	Travaux ouvrages bois et plantations sur berges

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Travaux Parc de la Hotoie - Aménagement secteur Ouest
	TO01	Travaux Parc de la Hotoie - Aménagement du Parking
02	TF	Parc de la Hotoie - Aménagement secteur Ouest
	TO01	Parc de la Hotoie - Aménagement du parking
03	TF	Parc de la Hotoie - Aménagement secteur Ouest
	TO01	Parc de la Hotoie – Aménagement du parking
04	TF	Parc de la Hotoie - Ouvrages bois et plantations sur berges
	TO01	Parc de la Hotoie - Ouvrages bois – Deck Ouest
	TO02	Parc de la Hotoie - Ouvrages bois – Traversée du bassin des Régates
	TO03	Parc de la Hotoie - Ouvrages bois – Ponton du bassin des Régates

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45110000	Démolition et terrassement
45112711-2	Travaux d'aménagement paysager de parcs

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45315600-4	Installations basse tension
03	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
04	45422100-2	Ouvrages en bois

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du C.C.P.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01 TF et TO01	Sur le chapitre 3 « Terrassements », uniquement la partie « Terrassements généraux » et sur le chapitre 4 « Structures revêtements », uniquement pour la partie « Structures chaussées et cheminements ».



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP pour les lots 1 et 3. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est le groupement composé des sociétés BASE (paysagiste mandataire) / SUEZ CONSULTING / HAME / EODD / PHYTOCONSEIL / BLD WATERDESIGN.

Il est représenté par le mandataire Pierre Saint-Martin / paysagiste.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est APAVE Infrastructures et construction.

Les missions du contrôleur technique : L + S + P1 + Hand + LE + Th + F + PV + VIEL + Toutes les vérifications techniques et réglementaires des aires de jeux et/ou agrès sportifs du projet.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le calendrier prévisionnel d'exécution,
- L'ensemble du dossier technique établi par la maîtrise d'œuvre comprenant :
 - Les pièces graphiques et techniques (cf liste des pièces pour le détail),
 - Les pièces financières et CCTP à savoir :
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots,
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots,
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1,2 et 3,
 - Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1,2 et 3,
 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 4,
 - Les annexes techniques comprenant notamment :
 - Les travaux menés sur le Bassin des Régates
 - Le diagnostic phytosanitaire des arbres
 - Les dossiers réglementaires et environnementaux (étude d'impact + DLE)
 - Les DT
 - Les sondages et rapports de sols (diagnostic pollution / Amiante / structures)
 - Le diagnostic sur les ouvrages d'art existants
 - Le dossier G2PRO
 - Le RICT
 - Le règlement d'assainissement
 - Le calendrier des évènements sur le parc
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4,
- Le Vademecum dématérialisation.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats

ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (cf attestation du candidat à l'article 8.3 du présent règlement de consultation à compléter, ou cocher la case F du DC1)	Oui
La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.	Non
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations (extrait Kbis nominatif, procès-verbal de conseil d'administration...)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 1 : Attestation AIPR, Norme ISO 9001	Non
Lot 2 : Attestation AIPR, habilitation relative aux travaux sous tension FNTF 651 – Éclairage public	Non
Lot 3 : Qualipaysage Aménagements paysagers et entretien d'aménagements paysagers, norme ISO 14001 Environnement	Non
Lot 4 : Label FSC, PEFC 4411 - serrurerie métallerie ou équivalente 2411 - construction et structures métalliques ou équivalente FNTF 122 (ouvrages métalliques) / 131 (ouvrages bois) / 243 (fondations spéciales) ou équivalentes	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Chacun des certificats de qualification QUALIPAYSAGE/ QUALIBAT/FNTF demandés pourra faire l'objet d'équivalence : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen démontrant son savoir-faire technique en rapport avec la définition de la qualification et à minima par la production d'au moins trois références de chantiers datant de moins de trois ans représentatifs de la qualification demandée.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pour le lot concerné à compléter,	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour le lot concerné à compléter en totalité,	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), pour le lot concerné à compléter en totalité,	Non

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), pour le seul lot 4	Non
Un mémoire technique pour le lot concerné*	Non
Un mémoire environnemental pour le lot concerné*	Non
Un planning d'intervention	Non
L'attestation de visite obligatoire pour les lots 1,3 et 4	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 1, 3 et 4 au regard notamment de la complexité des ouvrages hydrauliques existants, de la présence d'un patrimoine arboré existant important et des interfaces avec des voies circulées. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Dates	Jeudi 09/04/2026	Vendredi 10/04/2026	Lundi 04/05/2026
Horaires	14h/17h	9h/12h	14h/15h30
Lieu de rendez-vous	Parvis du zoo d'Amiens 1 rue du Faubourg de Hem 80000 Amiens		
Nombre de représentants	2 représentants par entreprise maximum autorisée		

Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- Contact pour inscription préalable :
 - m.limon@amiens-metropole.com
 - n.macrez@amiens-metropole.com
- Modalités en cas d'absence ou de retard :
 - Envoyer un mail aux adresses mentionnées ci-dessus
 - Appeler au 03 22 97 14 65 ou 03.22.97.41.08

Les inscriptions seront clôturées 48h avant la visite.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire

dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :

..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ainsi qu'en page de garde du présent document.

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VILLE D'AMIENS
Place de l'hôtel de ville
Service des marchés publics
3^{ème} étage – aile Ouest
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : _)
Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).**

Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.

La signature électronique n'est pas exigée au stade de la remise des offres. La signature sera exigée des seuls candidats auxquels il est envisagé d'attribuer les marchés.

 Dès lors, les candidats s'engagent s'ils sont désignés attributaires des marchés à les signer de manière électronique.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LES LOTS N°01, 03, 04

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	50.0
2- Valeur technique appréciée eu égard au mémoire technique remis par le candidat et au planning d'intervention *	40.0
<i>2.1-Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés</i>	<i>5.0</i>
<i>2.2-Pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe dédiée au chantier</i>	<i>5.0</i>
<i>2.3-Pertinence du planning d'intervention et du phasage des travaux</i>	<i>10.0</i>
<i>2.4-Pertinence du schéma d'exploitation et de l'organisation du chantier</i>	<i>10.0</i>
<i>2.5-Pertinence de la méthodologie d'intervention</i>	<i>10.0</i>
3- Performances en matière de protection de l'environnement appréciée eu égard au mémoire environnemental*	10.0
<i>3.1-Pertinence du protocole de chantier à faible nuisance</i>	<i>5.0</i>
<i>3.2-Cohérence et pertinence des méthodologies de travaux vis à vis des mesures environnementales</i>	<i>5.0</i>

* Pour le lot 1 :

- ❖ Le mémoire technique devra détailler les points suivants :

2.1/ Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés (2 pages A4 max)

- Identification des spécificités du site

- Contextualisation des principaux enjeux du projet au regard des travaux à réaliser
- Identification et compréhension des obligations réglementaires (DLE/EIE/PA) relatifs aux interventions du candidat.

2.2 / Composition et organisation de l'équipe dédiée au chantier (4 pages A4 max)

- Niveau de qualification de l'équipe, le candidat fournira en annexe les CV faisant apparaître les références, les expériences similaires, la description des missions
- Organigramme de chantier avec descriptions des interventions de chacun
Liste des engins et matériels dédiés aux travaux

2.3/ Planning d'intervention et phasage des travaux (4 pages A4 max)

Il est attendu du candidat la réalisation d'un calendrier de travaux en cohérence avec les délais d'études, de fabrication et d'approvisionnement qui justifie le respect ou l'optimisation du calendrier joint au DCE. Celui-ci devra faire mentions :

- des délais d'exécution de chacun des postes y compris la période de préparation
- les délais d'étude
- la coordination avec les autres lots
- les jalons de contrôle présentés dans le CCTP
- les obligations réglementaires décrites dans le DLE + EIE
- les manifestations susceptibles d'avoir un impact

En annexe du mémoire, le candidat présentera également :

- un phasage spécifique de l'opération en lien avec les contraintes liées aux autres lots et leurs interventions en co-activité ou nécessitant de travailler sur d'autres zones.
- un tableau de synthèse concernant les délais de fabrication et d'approvisionnement des fournitures et des matériaux. Il devra également préciser, les moyens mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement des matériaux et des fournitures sur toute la durée du chantier avec une note précisant l'organisation pour assurer l'approvisionnement sur toute la durée du chantier.

Le planning devra être lisible c'est pourquoi, une version grand format pourra être jointe en annexe du mémoire par le candidat.

2.4/ Schéma d'exploitation et organisation de chantier (8 pages A4 max)

Le candidat présentera un schéma d'exploitation de chantier en cohérence avec son planning d'intervention et le phasage des travaux, comprenant :

- la circulation engins
- la circulation des usagers (piétons / cycles / bus / voitures)
- les modalités de signalisation
- localisation de la base de vie
- localisation des espaces de stockage
- etc.

Le candidat devra également préciser sous la forme d'une note :

- les moyens humains et matériel mis en œuvre pour garantir un rythme d'avancement continu y compris pendant les périodes de congés scolaires et de manifestations culturelles/sportives ayant lieu sur le parc (Foire de la Saint-Jean / JAE / Courses à pieds / etc.) ;
- les moyens mis en œuvre pour assurer la co-activité avec les autres lots et éviter l'endommagement des ouvrages exécutés par les autres lots
- les dispositions et précautions prises pendant les arrêts de chantier susceptibles d'exister ainsi que pour la sécurité et la surveillance du chantier

- la méthodologie d'exécution des terrassements, gestion déblais/remblais, valorisation envisageable des terres et structures de voiries et optimisation du transport des matériaux

2.5/ Méthodologie d'intervention (8 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des méthodologies d'exécution spécifiques à l'opération à savoir :

- le mode opératoire des études d'exécution et la réalisation des DOE
- la méthodologie de travail à proximité d'arbres existants et de zones plantées préservées, aération des sols des arbres existants et apport de terre
- la méthodologie de démolition, en particulier pour le pont au nord-ouest du parc avec protection des berges en conformité avec le PPRI et les prescriptions du DLE
- la méthodologie de réemploi des matériaux, bordures, pavés, caniveaux, etc. comprenant le stockage et la surveillance
- la méthodologie d'exécution des travaux et les moyens spécifiques mis en œuvre durant les manifestations qui ont lieu sur le parc en particulier durant la foire de la Saint-Jean (cf. calendrier des événements)

❖ Le mémoire environnemental devra détailler les points suivants :

2.1/ Présentation d'un protocole de chantier à faible nuisance (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des actions envisagées sur le chantier pour :

- limiter les nuisances de chantier (sonores / propreté / etc.)
- gérer les déchets (méthodologie de suivi)
- gérer la propreté et la tenue du cantonnement
- etc.

2.2/ Présentation des méthodologies de travaux vis-à-vis des mesures environnementales (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter le mode opératoire qu'il compte mettre en œuvre pour respecter les exigences et permettre la vérification des mesures environnementales décrites dans le DLE et l'EIE spécifique à chaque lot, et notamment l'adaptation du chantier vis-à-vis des périodes de pêche, nidification, infiltration des eaux pluviales.....etc.

***Pour le lot 3 :**

❖ Le mémoire technique devra détailler les points suivants :

2.1/ Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés (2 pages A4 max)

- Identification des spécificités du site
- Contextualisation des principaux enjeux du projet au regard des travaux à réaliser
- Identification et compréhension des obligations réglementaires (DLE/EIE/PA) relatifs aux interventions du candidat

2.2/ Composition et organisation de l'équipe dédiée au chantier (4 pages A4 max)

- Niveau de qualification de l'équipe, le candidat fournira en annexe les CV faisant apparaître les références, les expériences similaires, la description des missions
- Organigramme de chantier avec descriptions des interventions de chacun

2.3/ Planning d'intervention et phasage des travaux (4 pages A4 max)

Il est attendu du candidat la réalisation d'un calendrier de travaux en cohérence avec les délais d'études, de fabrication et d'approvisionnement qui justifie le respect ou l'optimisation du calendrier joint au DCE. Celui-ci devra faire mentions :

- des délais d'exécution de chacun des postes y compris la période de préparation

- les délais d'étude
- la coordination avec les autres lots
- les jalons de contrôle présentés dans le CCTP
- les obligations réglementaires décrites dans le DLE + EIE
- les manifestations susceptibles d'avoir un impact

En annexe du mémoire, le candidat présentera également :

- un phasage spécifique de l'opération en lien avec les contraintes liées aux autres lots et leurs interventions en co-activité ou nécessitant de travailler sur d'autres zones.
- un tableau de synthèse concernant les délais de fabrication et d'approvisionnement des fournitures et des matériaux. Il devra également préciser, les moyens mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement des matériaux et des fournitures sur toute la durée du chantier avec une note précisant l'organisation pour assurer l'approvisionnement sur toute la durée du chantier.

Le planning devra être lisible c'est pourquoi, une version grand format pourra être jointe en annexe par le candidat.

2.4/Schéma d'exploitation et organisation de chantier (6 pages A4 max)

Le candidat présentera un schéma d'exploitation de chantier en cohérence avec son planning d'intervention et le phasage des travaux, comprenant :

- la circulation engins
- la circulation des usagers (piétons / cycles / bus / voitures)
- les modalités de signalisation
- localisation de la base de vie
- localisation des espaces de stockage
- etc.

Le candidat devra également préciser sous la forme d'une note :

- les moyens humains et matériel mis en œuvre pour garantir un rythme d'avancement continu y compris pendant les périodes de congés scolaires et de manifestations culturelles/sportives ayant lieu sur le parc (Foire de la Saint-Jean / JAE / Courses à pieds / etc.) ;
- les moyens mis en œuvre pour assurer la co-activité avec les autres lots et éviter l'endommagement des ouvrages exécutés par les autres lots
- les dispositions et précautions prises pendant les arrêts de chantier susceptibles d'exister ainsi que pour la sécurité et la surveillance du chantier.

5/Méthodologie d'intervention (10 pages A4 max - 10 pts)

Le candidat devra présenter un descriptif des méthodologies d'exécution spécifiques à l'opération à savoir :

- le mode opératoire des études d'exécution et la réalisation des DOE
- la méthodologie de travail à proximité d'arbres existants et de zones plantées préservées, aération des sols des arbres existants et apport de terre
- la méthodologie et les délais pour l'obtention des résultats d'analyse des terres
- la méthodologie de revalorisation des déchets végétaux et troncs pour l'utilisation dans le
- la méthodologie pour le suivi du parachèvement et du confortement y compris pour les plantations forestières
- la méthodologie d'exécution des travaux et les moyens spécifiques mis en œuvre durant les manifestations qui ont lieu sur le parc en particulier durant la foire de la Saint-Jean (cf. calendrier des événements).

❖ Le mémoire environnemental devra détailler les points suivants :

2.1/ Présentation d'un protocole de chantier à faible nuisance (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des actions envisagées sur le chantier pour :

- limiter les nuisances de chantier (sonores / propreté / etc.)
- gérer les déchets (méthodologie de suivi)
- gérer la propreté et la tenue du cantonnement
- etc.

2.2/ Présentation des méthodologies de travaux vis-à-vis des mesures environnementales (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter le mode opératoire qu'il compte mettre en œuvre pour respecter les exigences et permettre la vérification des mesures environnementales décrites dans le DLE et l'EIE spécifique à chaque lot, et notamment l'adaptation du chantier vis-à-vis des périodes de pêche, nidification, infiltration des eaux pluviales.....etc.

***Pour le lot 4 :**

- ❖ Le mémoire technique devra détailler les points suivants :

2.1/ Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés (2 pages A4 max)

- Identification des spécificités du site
- Contextualisation des principaux enjeux du projet au regard des travaux à réaliser
- Identification et compréhension des obligations réglementaires (DLE/EIE/PA) relatifs aux interventions du candidat

2.2/ Composition et organisation de l'équipe dédiée au chantier (4 pages A4 max)

- Niveau de qualification de l'équipe le candidat fournira en annexe les CV faisant apparaître les références, les expériences similaires, la description des missions
- Organigramme de chantier avec descriptions des interventions de chacun

2.3/ Planning d'intervention et phasage des travaux (4 pages A4 max)

Il est attendu du candidat la réalisation d'un calendrier de travaux en cohérence avec les délais d'études, de fabrication et d'approvisionnement qui justifie le respect ou l'optimisation du calendrier joint au DCE. Celui-ci devra faire mentions :

- des délais d'exécution de chacun des postes y compris la période de préparation
- les délais d'étude et la validation des prototypes
- la coordination avec les autres lots
- les jalons de contrôle présentés dans le CCTP
- les obligations réglementaires décrites dans le DLE + EIE
- les manifestations susceptibles d'avoir un impact

En annexe du mémoire, le candidat présentera également :

- un phasage spécifique de l'opération en lien avec les contraintes liées aux autres lots et leurs interventions en co-activité ou nécessitant de travailler sur d'autres zones.
- un tableau de synthèse concernant les délais de fabrication et d'approvisionnement des fournitures et des matériaux. Il devra également préciser, les moyens mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement des matériaux et des fournitures sur toute la durée du chantier avec une note précisant l'organisation pour assurer l'approvisionnement sur toute la durée du chantier.

Le planning devra être lisible c'est pourquoi, une version grand format pourra être jointe en annexe par le candidat.

2.4/ Schéma d'exploitation et organisation de chantier (6 pages A4 max)

Le candidat présentera un schéma d'exploitation de chantier en cohérence avec son planning d'intervention et le phasage des travaux, comprenant :

- la circulation engins et les accès
- la circulation des usagers (piétons / cycles / bus / voitures)
- les modalités de signalisation
- localisation de la base de vie
- localisation des espaces de stockage
- etc.

Le candidat devra également préciser sous la forme d'une note :

- les moyens humains et matériel mis en œuvre pour garantir un rythme d'avancement continu y compris pendant les périodes de congés scolaires et de manifestations culturelles/sportives ayant lieu sur le parc (Foire de la Saint-Jean / JAE / Courses à pieds / etc.) ;
- les moyens mis en œuvre pour assurer la co-activité avec les autres lots et éviter l'endommagement des ouvrages exécutés par les autres lots
- les dispositions et précautions prises pendant les arrêts de chantier susceptibles d'exister ainsi que pour la sécurité et la surveillance du chantier

2.5/ Méthodologie d'intervention (13 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des méthodologies d'exécution spécifiques à l'opération à savoir :

- le mode opératoire des études d'exécution, des notes de calculs, les contrôles en cours de chantier et la réalisation des DOE- la méthodologie pour assurer la protection :
- des ouvrages existants (étanchéité, ouvrages d'art bassin)
- des arbres existants et des zones plantées préservées
- la méthodologie d'implantation des ouvrages et le piquetage
- la méthodologie d'intervention sur le bassin et ses abords à savoir : l'accès des engins, du matériel et du personnel
- la méthodologie sur le Bassin des Régates pour réaliser :
- le curage et la gestion des boues
- l'installation du batardeau
- les terrassements en fond de bassin et aux abords des ouvrages
- le diagnostic de l'étanchéité existante
- les interventions sur les regards existants de dégazage de l'étanchéité
- les reprises d'étanchéité aux droits des structures des ouvrages bois
- la méthodologie de fabrication des prototypes pour permettre leur validation avant fabrication (préciser lieu de fabrication, présentation, période et délai de fabrication)
- la méthodologie d'intervention sur les ouvrages d'art existants (dépose garde-corps, sciage de la dalle des déversoirs, fondation des structures sur les ouvrages...)
- la méthodologie de fabrication des ouvrages bois/métal et transport
- la méthodologie pour la réalisation des travaux de plantations sur les berges et dans le bassin
- la méthodologie d'exécution des travaux et les moyens spécifiques mis en œuvre durant les manifestations qui ont lieu sur le parc en particulier durant la foire de la Saint-Jean (cf. calendrier des évènements)

❖ Le mémoire environnemental détaillera les points suivants :

2.1/ Présentation d'un protocole de chantier à faible nuisance (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des actions envisagées sur le chantier pour :

- limiter les nuisances de chantier (sonores / propreté / etc.)

- gérer les déchets (méthodologie de suivi)
- gérer la propreté et la tenue du cantonnement
- etc.

2.2/ Présentation des méthodologies de travaux vis-à-vis des mesures environnementales (4 pages A4 max)

Le candidat devra présenter le mode opératoire qu'il compte mettre en œuvre pour respecter les exigences et permettre la vérification des mesures environnementales décrites dans le DLE et l'EIE spécifique à chaque lot, et notamment l'adaptation du chantier vis-à-vis des périodes de pêche, nidification, infiltration des eaux pluviales.....etc.

POUR LE LOT N°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique appréciée eu égard au mémoire technique remis par le candidat et au planning d'intervention*	30.0
<i>2.1-Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés</i>	<i>5.0</i>
<i>2.2-Pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe dédiée au chantier</i>	<i>5.0</i>
<i>2.3-Pertinence du planning d'intervention et du phasage des travaux</i>	<i>10.0</i>
<i>2.4-Pertinence de la méthodologie d'intervention et de l'organisation du chantier</i>	<i>5.0</i>
<i>2.5-Pertinence de la méthodologie d'intervention et de l'organisation du chantier</i>	<i>5.0</i>
3-Performances en matière de protection de l'environnement appréciée eu égard au mémoire environnemental remis par le candidat*	10.0
<i>3.1-Pertinence des mesures mises en œuvre pour limiter les nuisances de chantier, la gestion des déchets et le cantonnement</i>	<i>5.0</i>
<i>3.2-Pertinence et cohérence des méthodologies de travaux vis à vis des mesures environnementales</i>	<i>5.0</i>

*Pour le lot 2 :

- ❖ Le mémoire technique devra détailler les points suivants :

2.1/ Compréhension des spécificités du site et des enjeux associés (2 pages A4 max)

- Identification des spécificités du site
- Contextualisation des principaux enjeux du projet au regard des travaux à réaliser
- Identification et compréhension des obligations réglementaires (DLE/EIE/PA) relatifs aux interventions du candidat

2.2/ Composition et organisation de l'équipe dédiée au chantier (4 pages A4 max)

- Niveau de qualification de l'équipe le candidat fournira en annexe les CV faisant apparaître les références, les expériences similaires, la description des missions
- Organigramme de chantier avec descriptions des interventions de chacun

2.3/ Planning d'intervention et phasage des travaux (4 pages A4 max)

Il est attendu du candidat la réalisation d'un calendrier de travaux en cohérence avec les délais d'études, de fabrication et d'approvisionnement qui justifie le respect ou l'optimisation du calendrier joint au DCE. Celui-ci devra faire mention :

- des délais d'exécution de chacun des postes y compris la période de préparation

- les délais d'étude
- la coordination avec les autres lots
- les jalons de contrôle présentés dans le CCTP
- les obligations réglementaires décrites dans le DLE + EIE
- les manifestations susceptibles d'avoir un impact

En annexe du mémoire, le candidat présentera également :

- un phasage spécifique de l'opération en lien avec les contraintes liées aux autres lots et leurs interventions en co-activité ou nécessitant de travailler sur d'autres zones.

Le planning devra être lisible c'est pourquoi, une version grand format pourra être jointe en annexe par le candidat.

2.4/Approvisionnement et organisation de chantier (8 pages A4 max)

Le candidat présentera en cohérence avec son planning les éléments suivant :

- un tableau de synthèse concernant les délais de fabrication et d'approvisionnement des fournitures et des matériaux. Il devra également préciser, les moyens mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement des matériaux et des fournitures sur toute la durée du chantier
- les moyens humains et matériel mis en œuvre pour garantir un rythme d'avancement continu y compris pendant les périodes de congés scolaires et de manifestations culturelles/sportives ayant lieu sur le parc (Foire de la Saint-Jean / JAE / Courses à pieds / etc.) ;
- les moyens mis en œuvre pour assurer la co-activité avec les autres lots et éviter l'endommagement des ouvrages exécutés par les autres lots
- les dispositions et précautions prises pendant les arrêts de chantier susceptibles d'exister ainsi que pour la sécurité et la surveillance du chantier

2.5/Méthodologie d'intervention (8 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des méthodologies d'exécution spécifiques à l'opération à savoir :

- le mode opératoire des études d'exécution et la réalisation des DOE
- le protocole visant à démontrer la conformité des équipements d'éclairage avant leur installation selon les critères de performance attendus à savoir : photométrie et efficacité énergétique / maîtrise de l'éblouissement/ température de couleur et IRC / Indices IP / IK et résistance à l'environnement du matériel d'éclairage / normes en vigueur (PMR, sécurité).
- la méthodologie de travail à proximité d'arbres existants et de zones plantées préservées, aération des sols des arbres existants et apport de terre
- la méthodologie d'exécution des travaux et les moyens spécifiques mis en œuvre durant les manifestations qui ont lieu sur le parc en particulier durant la foire de la Saint-Jean (cf. calendrier des événements)
- les procédures de contrôle, essais et réglages (éclairage, orientations, tests, etc.)

❖ Le mémoire environnemental devra détailler les points suivants:

2.1/ Présentation d'un protocole de chantier à faible nuisance (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter un descriptif des actions envisagées sur le chantier pour :

- limiter les nuisances de chantier (sonores / propreté / etc.)
- gérer les déchets (méthodologie de suivi)
- gérer la propreté et la tenue du cantonnement
- etc.

2.2/ Présentation des méthodologies de travaux vis-à-vis des mesures environnementales (2 pages A4 max)

Le candidat devra présenter le mode opératoire qu'il compte mettre en œuvre pour respecter les exigences et permettre la vérification des mesures environnementales décrites dans le DLE et l'EIE spécifique à chaque lot et notamment l'adaptation du chantier vis-à-vis des périodes de pêche, nidification, infiltration des eaux pluviales, etc.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1/ La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2/ La Méthode de notation pour les critères de « la valeur technique » et de « la valeur environnementale » au regard du mémoire technique et du mémoire environnemental :

Pour chaque sous-critère, les points seront attribués de la manière suivante :

APPRECIATION	Sous-critère / 5 points	Sous-critère / 10 points
Absence d'information/très insuffisant	0	0
Insuffisant	1	2
Moyen	2,5	5
Satisfaisant	3,75	8
Très satisfaisant	5	10

Les différentes appréciations étant établies sur la base de la grille suivante :

Absence d'information / Très insuffisant	Absence de documents, pièces ou d'éléments d'information qui sont "utiles" à l'acheteur pour lui permettre d'apprécier la valeur de l'offre au regard d'un critère ou d'un sous-critère Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des non qualités et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise compréhension du besoin.
Insuffisant	Offre présentant des imprécisions et/ou des généralités
Moyen	Offre acceptable dans son ensemble avec une ou plusieurs réserves, ou répondant partiellement aux attentes
Satisfaisant	Offre complète, détaillée, claire et adaptée ou offre avec réserve(s) mineure(s) sans incidence sur la qualité
Très satisfaisant	Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

8.3.1 – Audition

Pour les lots 1 et 4, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'organisation d'une audition de tous les candidats afin d'obtenir des précisions sur la teneur de l'offre du candidat, de clarifier certains éléments du mémoire technique et de s'assurer de la bonne compréhension des exigences du marché.

L'audition ne pourra en aucun cas consister en une négociation de l'offre du candidat, aucune modification substantielle de l'offre ne pourra être apportée à cette occasion. Les candidats ne pourront ni compléter ni améliorer leur offre. Les réponses apportées lors de l'audition auront exclusivement pour objet d'explicitier les éléments déjà contenus dans l'offre écrite.

Les convocations seront envoyées au moins 5 jours calendaires avant la date de l'audition. La convocation précisera notamment l'heure, le lieu, la durée ainsi que les modalités de déroulement des auditions.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné

(nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)

agissant pour le compte de la société :

Adresse :

N° de SIRET :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*)

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.